



**DELIBERATION n° Del.2023-XI-194**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 28  
- représentés : 5  
- absents ou excusés : 0  
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

**20 DEC. 2023**

De la publication le

**20 DEC. 2023**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Jean-Pierre  
PORTIER, *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane  
THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET  
(*J.Tremblay-Guettet Arrivée à 18h47*) Florence GONZALES, Gilles  
ANDREYON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER,  
Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-  
CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves  
CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique  
GOUSSARD, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Brigitte BOISSON a donné procuration à Marc BRACHET, Agnès  
BALLIEU a donné procuration à Liliane THORENS, François HUSAK a  
donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Jean-Philippe  
MARTINET a donné procuration à Virginie DUPONT, Françoise  
KLEMENCIC a donné pouvoir à Yves CREPEL

**ABSENTS :**

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

**Echange de portions de parcelles de terrain entre la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et la Commune de Faverges-Seythenex situées au lieu-dit « La Culaz » à Faverges**

**Rapporteur : Monsieur Marc BRACHET, Adjoint au Maire**

Les points d'apports volontaires (PAV) situés en entrée de la déchèterie au lieu-dit « La Culaz » à Faverges sont installés pour partie sur un terrain intercommunal cadastré section D n°6365 et pour partie sur un terrain communal cadastré section D n°6606.

Cependant et même si la gestion des PAV est de la compétence de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, ces équipements doivent être implantés sur des terrains communaux, il y a donc lieu de régulariser cet état de fait selon le plan joint en annexe.

Par ailleurs, la CCSLA ayant la compétence de la gestion des rivières il est nécessaire pour elle d'être propriétaire des parcelles longeant le ruisseau du Saint-Ruph facilitant ainsi l'accès aux berges du cours d'eau pour son entretien.

Ainsi par délibération n°08/2023 du 26 janvier 2023, le Conseil Communautaire de la CCSLA a acté les échanges à titre gratuit de portions de parcelles de terrains à intervenir avec la Commune à savoir :

- Le détachement d'une portion de parcelle de terrain d'une surface de 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle intercommunale cadastrée section D n°6365 au profit de la Commune pour que les PAV soient totalement sur un terrain communal.
- Le détachement de trois portions de parcelles de terrains pour une surface totale de 246 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles communales cadastrées section D n°6602, 6606 et 6608 situées le long des berges du Saint-Ruph au profit de la CCSLA.

Dans son avis du 05/07/2023 dont un exemplaire est joint en annexe, le service de la Division Domaine a estimé les portions de parcelles communales à 83 €uros cependant l'échange sera réalisé à titre gracieux.

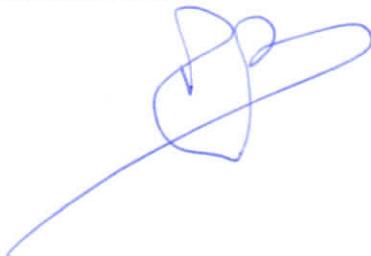
Les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy conformément à la délibération communautaire.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ✚ **APPROUVE** les échanges de portions de terrains à intervenir entre la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et la Commune de Faverges-Seythenex selon les conditions indiquées ci-dessus,
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI



Le Maire,  
Jacques DALEX

